

DEPARTEMENT DE LA DROME

MISE EN OEUVRE

DE L'OBSERVATOIRE DU

BRUIT

DES TRANSPORTS TERRESTRES

Philippe Marchesini - DDE de la DROME



OBSERVATOIRE DU BRUIT

UN ENGAGEMENT DE L'ETAT

- La Drôme s'est engagée dans la démarche nationale de création d'un observatoire du bruit des transports terrestres
- Cette démarche a été menée en application des circulaires des 12 juin 2001 et 25 mai 2004 des ministres en charge de l'environnement et des transports





OBSERVATOIRE DU BRUIT

UN ENGAGEMENT DE L'ETAT

- L'objectif de la démarche au niveau national est d'obtenir un rattrapage des points noirs bruits liés aux réseaux de transports (traitement de 50 000 logements en 5 ans)
- Ceci suppose d'établir un diagnostic sur les réseaux et de le globaliser au plan national
- L'observatoire a également pour finalité d'apporter de l'information au public sur la question du bruit des transports terrestres.

ORGANISATION DE LA DEMARCHE



- Une méthodologie nationale a été définie à cette fin par le CERTU.
- La mise en place de l'observatoire du bruit des transports terrestres s'est faite sous l'autorité du Préfet qui préside le comité de pilotage départemental
- La DDE est en charge du montage de l'observatoire, de l'établissement des données de bruits pour les réseaux dont elle à la charge et de la collecte des données des autres gestionnaires.

ZONES DE BRUIT CRITIQUE

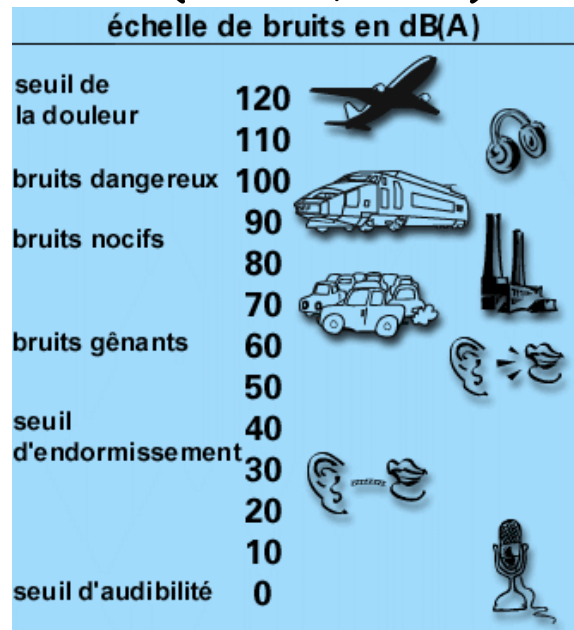
POINTS NOIRS BRUITS

- L'observatoire recense les zones de bruit critique, caractérisées par un ensemble de bâtiments sensibles avec risque de dépassement à 15 ans des valeurs limites
- A l'intérieur de ces ZBC sont étudiés les Points Noirs Bruits (PNB)
- Les PNB sont caractérisés par le risque de dépassement des seuils à 15 ans ; le critère d'antériorité est pris en compte.



RAPPEL SUR LES SEUILS

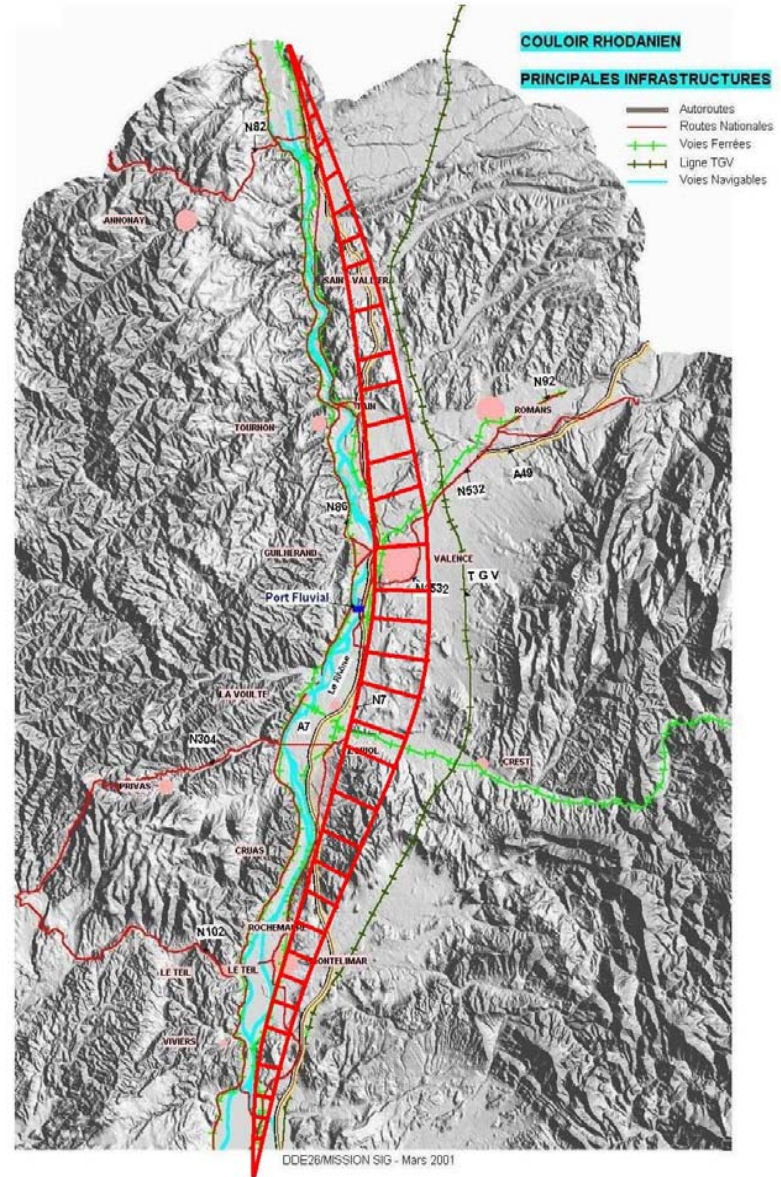
- L_{aeq} (6 h 22 h) : **70** (route, LGV) **73** (voie ferrée)
- L_{aeq} (22 h 6 h) : **65** (route, LGV) **68** (voie ferrée)
- L_{den} : **68** (route, LGV) **73** (voie ferrée)
- L_{nuit} : **62** (route, LGV) **65** (voie ferrée)



LA MISE EN OEUVRE

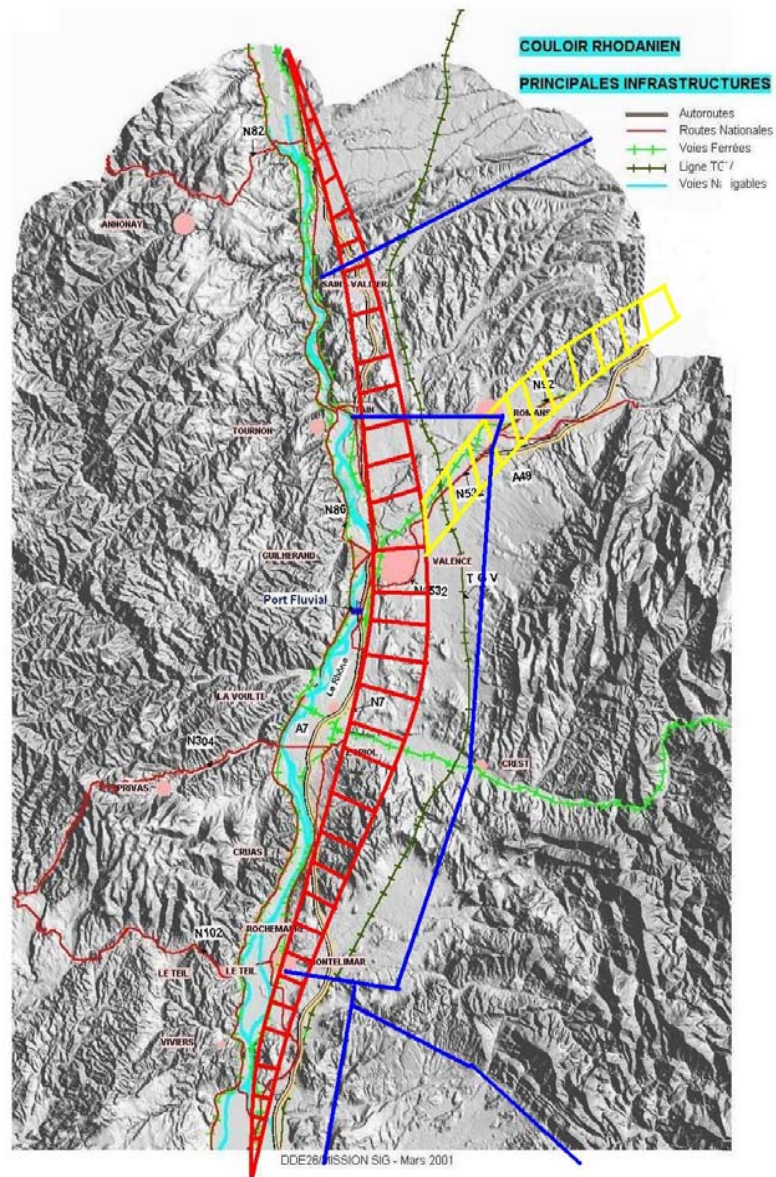
- Éléments de diagnostics,
- Partenariat, avancement,
- Quelques éléments de visualisation
- Les suites à donner
- Les apports de l'observatoire

- Eléments de diagnostics
- La Drôme est caractérisée par l'importance de l'axe de transports rhodanien, site majeur de transit entre le nord et le sud de l'Europe
- Ceci se traduit par l'implantation de 2 voies ferrées (coté rive gauche) d'une autoroute et d'une route nationale.
- Cet axe supporte des flux très importants par les deux modes (routier et ferré).



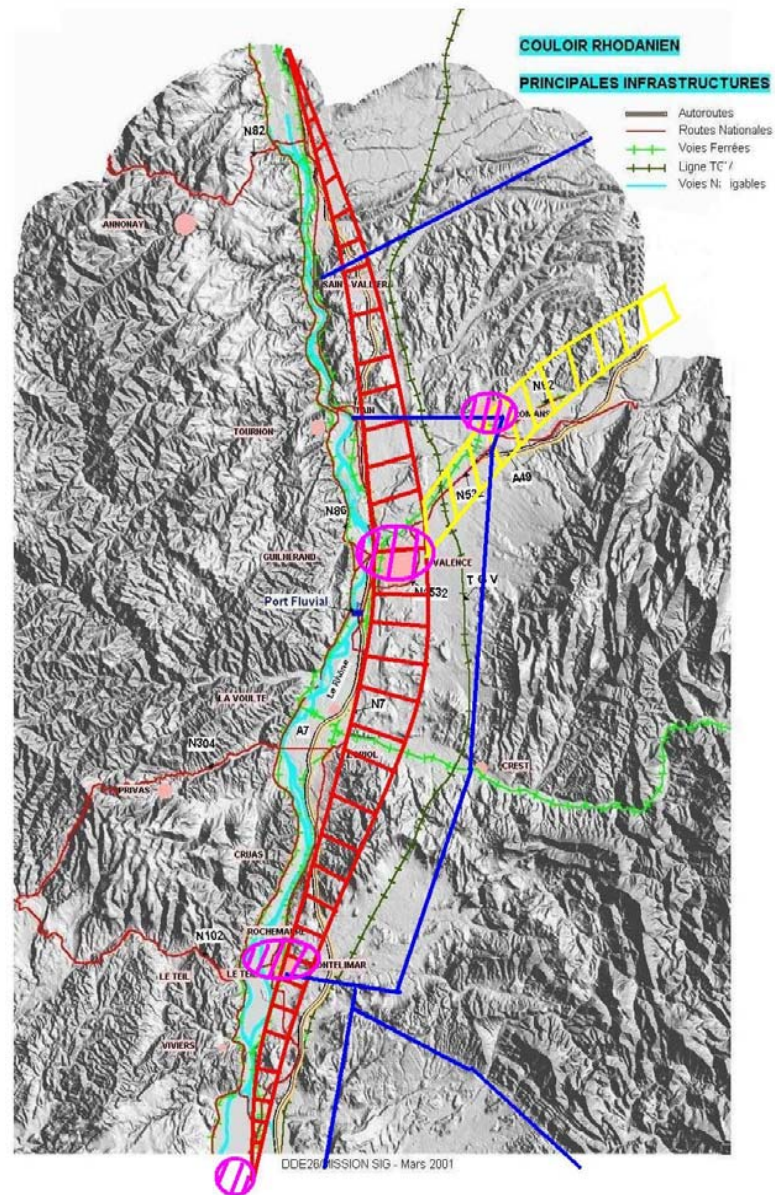
- Eléments de diagnostics

- Les routes départementales qui maillent les échanges locaux et servent pour certaines d'entre elles d'itinéraires de délestage sont aussi à prendre en considération.



- Éléments de diagnostics

- Les principales agglomérations sont également à associer à la démarche, dans la mesure où les déplacements urbains et périurbains peuvent être générateurs de nuisances à prendre en compte.





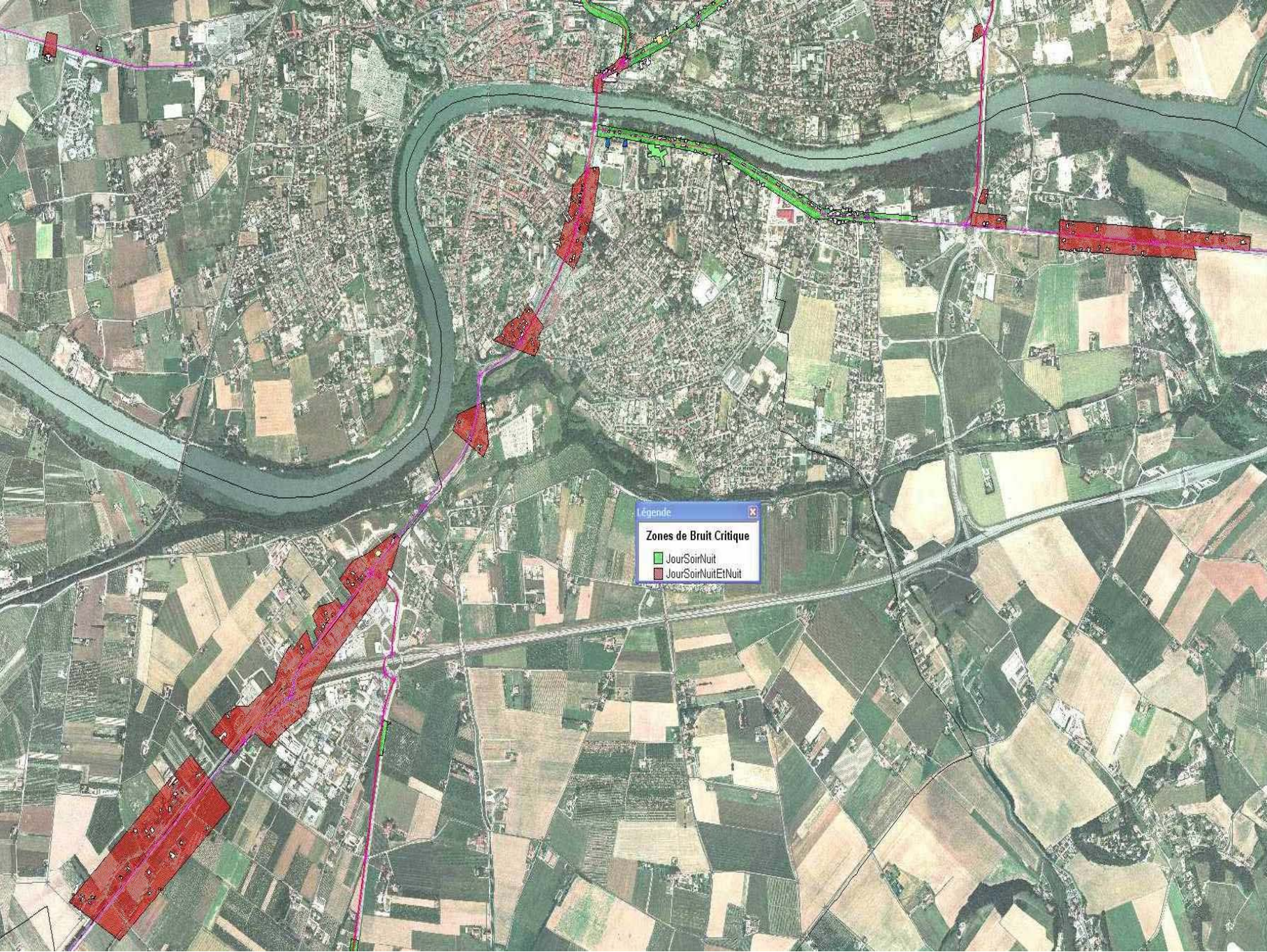
LES PARTENAIRES

- C'est à partir de ces constats qu'ont été recherchés les partenaires de la démarche :
 - RFF pour les réseaux ferrés,
 - Les gestionnaires autoroutiers : ASF, AREA,
 - La DDE en tant que gestionnaire des RN,
 - Le département en tant que gestionnaire des RD,
 - Les principales agglomérations.

AVANCEMENT DE LA DEMARCHE

- La forme (SIG) de l'observatoire a été définie et mise en place : données, visualisation,
- Une étude commune pour les RN et les RD a été réalisée (hors agglomération), et permet d'obtenir un premier maillage des ZBC et PNB importants compte tenu de l'implantation urbaine de ces axes.
- Les protections à envisager pour les traitements des points noirs bruits générés par ces axes ont été déterminés (pour chaque bâtiment).

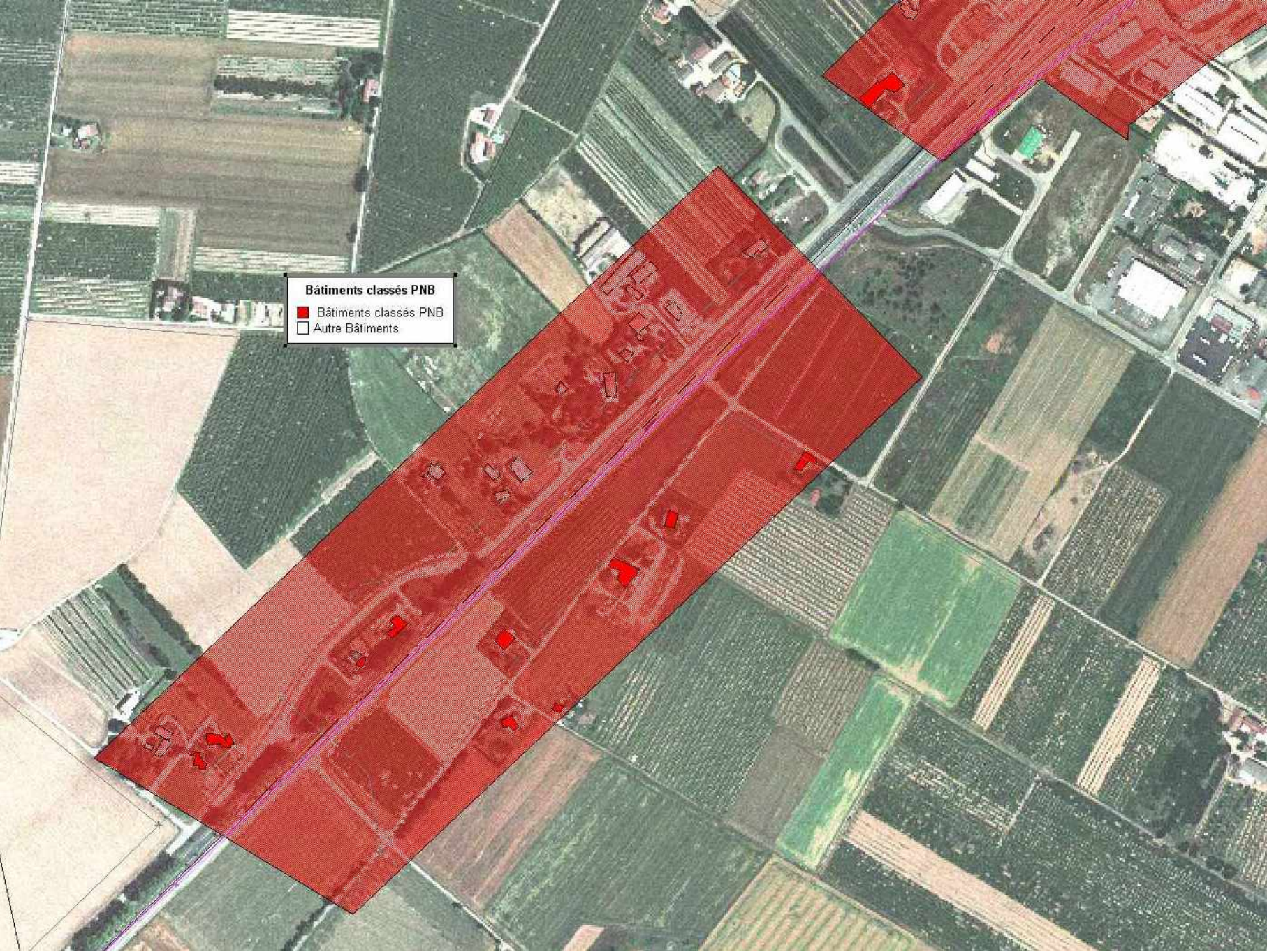




Légende

Zones de Bruit Critique

- JourSoirNuit
- JourSoirNuitEtNuit



Bâtiments classés PNB

- Bâtiments classés PNB
- Autre Bâtiments

Bâtiments classés PNB

- ☒ Bâtiments classés PNB
☐ Autre Bâtiments

Bâtiment

Identification du bâtiment

N° bâtiment: N° ZBC:

Libellé:

Destination: Type habitat:

☐ Présence de logements sociaux

Commentaire:

Dernière mise à jour

Date:

Commentaire:

Exposition du bâtiment

Mode d'exposition: Méthode de calcul acoustique utilisée:

Niveau sonore maximum en façade

Classe, LDEN: LDEN: dB(A)

Classe, LNuit: LNuit: dB(A)

Commentaire:

Population exposée

à LDEN >= 68 dB(A):

à LNuit >= 62 dB(A):

Origine données population:

Classement en PNB ☒

Nbre de logements ou locaux à protéger:

Nbre d'ouvertures à isoler:

Isolément moyen avant protection:

Antériorité du bâtiment

Date du PC:

☒ Antériorité vérifiée

OK Annuler

LES SUITES A DONNER

- Finir l'intégration des données, au fur et à mesure de leurs mises à disposition par les partenaires (1er et 2ème semestre 2006),
- Définir les modalités de mise en oeuvre des protections phoniques là où ce sera nécessaire, éventuellement avec des partenariats entre maîtres d'ouvrage si des incidences croisées sont identifiées,
- Participer à l'information du public sur la problématique du bruit (site internet,...).

CONCLUSION : LES APPORTS DE L'OBSERVATOIRE

- Hiérarchisation des actions en faveur de la résorption des points noirs bruits
- Connaissance partagée par l'ensemble des maîtres d'ouvrages du bruit lié à leurs infrastructures et des zones avec enjeux croisés pour mise en place de partenariats
- Information du public, par exemple dans le cadre de projets d'amélioration des réseaux



MERCI DE VOTRE ATTENTION